

Entre le bleu de nos rivières et le vert de nos forêts !



Rapport sur la politique environnementale de la commune de Déville lès Rouen



Juin 2021

Transition énergétique, changement climatique, pollution de l'eau et de l'air, protection de la biodiversité, Autant de préoccupations chez nos concitoyens qui impactent nos politiques publiques.

Ce premier rapport constitue un point d'étape sur la démarche environnementale de la municipalité, privilégiant une démarche globale et durable. Ce rapport comme le rapport « social » dont il est le pendant, doit être l'occasion de faire un point à la fin de cette première année de mandat, pour mesurer à la fois le chemin parcouru et les actions nouvelles à mener. Il est aussi l'occasion pour les nouveaux élus d'avoir l'information la plus complète sur ces questions.

La protection de l'environnement ou la lutte contre le changement climatique ne sont pas des enjeux idéologiques mais des enjeux d'action publique.

Enjeux qui touchent TOUTE l'action publique

- Action transversale car il doit y avoir acceptabilité sociale face au changement et elle doit porter la solidarité. C'est une action transversale qui exige aussi de la rigueur budgétaire car il faut des moyens financiers pour la mettre en place et investir.
- Enjeux qui se traduisent par des gros projets mais aussi une multitude d'actions au quotidien ; ceci peut expliquer que leur lecture n'en soit perceptible que par une approche globale.
- Enjeux qui touchent tous les domaines de l'action publique et ne sont pas un domaine à part, comme quelquefois une approche trop idéologique peut l'enfermer et le laisser croire.

Enjeux qui doivent s'inscrire dans la DUREE

- Il ne peut y avoir d'efficacité de l'action publique en ce domaine que si elle s'inscrit dans la durée
- Il convient de ne pas confondre la réponse à ces enjeux avec des gadgets, de la communication ponctuelle ou de l'hyper communication.
- La lecture des décisions quotidiennes ne peut être faite que dans la durée.

Ce rapport se décline autour de 10 orientations :

1 Économiser l'énergie

2 Verdir l'espace public et protéger la biodiversité

3 L'éducation à l'environnement

4 Protéger la ressource en eau et lutter contre les inondations

5 Développer une alimentation saine

6 Favoriser les mobilités compatibles avec le changement climatique

7 Recycler les déchets

8 Améliorer la qualité de l'air

9 Inscrire le développement durable dans tous nos projets

10 Soutenir les acteurs de l'économie durable sur la commune

1 Économiser l'énergie :

Au travers surtout de l'**isolation de nombreux bâtiments publics** : des diagnostics ont été réalisés sur tous les bâtiments municipaux pour prioriser les travaux d'isolation. C'est ainsi que de très gros travaux ont été faits récemment sur la **mairie et le centre des finances publiques** (isolation par l'extérieur), la **Halle du Pont Roulant** (mise en place de pompes à chaleur permettant aussi d'en faire une pièce rafraîchie en période de fortes chaleurs), **les gymnases Ladoumègue et Gynemer** pour lesquels les nouvelles centrales de traitement d'air doivent permettre des gains énergétiques de 40%, ainsi que dans **l'église Saint Pierre** avec la mise en place d'un chauffage très performant et bien sûr la **maison des arts et de la musique** maintenant bien isolée.

Ces diagnostics ont également permis le **remplacement des chaudières les moins efficaces** : ainsi une quinzaine de chaudières ont été remplacées en début de marché Dalkia et la mise en place de télégestion a permis d'optimiser les températures y compris au moyen de l'installation de sondes d'ambiance (entre 5000 et 10000 euros par télégestion).

La ville a ensuite **encouragé les bailleurs à l'isolation de leurs logements** et à la pose de panneaux photovoltaïques par des garanties d'emprunt sur ces travaux : la quasi-totalité du parc social est ainsi mieux isolée avec à la fois une baisse des charges de chauffage et une baisse des consommations énergétiques.

La pose de **panneaux photovoltaïques** est systématiquement étudiée sur les bâtiments neufs ou lorsqu'on refait les toitures : sur **l'école Charpak**, la surface utile de production est de 110 m² orientés plein Sud et assure une production d'électricité estimée à 14 000 kWh/an. L'énergie ainsi produite est revendue à ENEDIS. Compte tenu des différentes subventions, le temps de retour de l'installation était d'environ 8 ans. L'impact carbone du projet a été fortement réduit.

Sur la **nouvelle piscine**, l'alimentation énergétique sera mixte : réseau de chaleur et panneaux photovoltaïques avec une surface limitée à 110 m² pour permettre aussi l'installation de 635 m² de toiture végétalisée.

Les économies sur l'éclairage public sont aussi indispensables : elles avaient été engagées (par de nouveaux systèmes plus efficaces ou à LED) lors de réfections de voiries comme la rue Duflo, la rue Georges Hébert, la rue André Broucq... Elles sont maintenant de la responsabilité de la Métropole. Nous travaillons aussi avec elle, à la réduction de la durée de l'éclairage public qui se

heurte toutefois à une limite liée à l'organisation des réseaux et des armoires et à une autre limite sur l'acceptabilité liée à la sécurité.

Mais une multitude d'actions sont aussi mises en œuvre, témoignant de cette préoccupation

Des films opaques sur la partie basse des fenêtres de certains bureaux sont posés afin d'atténuer les rayons du soleil et donc faire baisser la température dans les bureaux.

Tous les ordinateurs sont éteints tous les soirs (et non en veille).

Dans toutes les écoles accueillant des garderies le matin et le soir, les cheminements sont équipés d'horloges afin d'éviter les oublis d'extinction de l'éclairage extérieur.

Des ampoules LED sont installées au fur et à mesure par exemple à la maison de la petite enfance dans la section des bébés.

Les écoles, le centre de loisirs sont équipés d'éclairage à économie d'énergie.

2 Verdir l'espace public et protéger la biodiversité

La commune a la chance d'être bordée d'une **forêt** (bois L'Archevêque), de disposer de nombreux ilots d'arbres en bordure de rivières ou d'espaces de verdure comme le parc du Logis ou le jardin de Carmignano. Les protéger et les entretenir est notre priorité.

La nomination d'un élu référent traduit ce souci du suivi des espaces boisés, même si certains d'entre eux comme les biens de la Muette sont aujourd'hui extérieurs au territoire communal.

Par ailleurs, tout arbre mort ou très malade, est remplacé et de nombreux **arbres nouveaux** ont été plantés ces dernières années sur chaque rue rénovée : route de Dieppe (126), rue Duflo (20), rue de Fontenelle (54)...Ces rues n'avaient jusqu'ici aucun arbre et étaient totalement minérales. Tous les quartiers nouveaux comme Fresnel (55), De Menibus (74)..., ou les parkings des salles municipales (15), du gymnase Guynemer (20)..., font l'objet de plantations d'arbres nouveaux. Ce sera le cas sur la ZAC des rives de la Clairette (47), sur le site de l'Asturienne (45), le site Marignan impasse barbet (85) qui là aussi, n'avaient aucun arbre et 40 arbres, dont 20 nouveaux, seront plantés sur le site de la nouvelle piscine.

Le verdissement de la ville, c'est aussi celui du **cimetière au travers d'une première campagne d'engazonnement** permettant, par ailleurs, un entretien plus facile sans désherbant chimique, pour aller vers une zone zéro pesticide.

La ville s'est en effet engagée, avec l'acquisition de nouveaux matériels, depuis 2015, dans un **entretien éco-responsable** conduisant à l'obtention du label Fredon. Depuis de nombreuses actions ont été, menées et la commune a été labellisée au niveau 2 dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics de la Fredon.

Ceci a été complété par l'utilisation de produits organominéraux sur les stades Laudou et Blériot lors de la régénération des terrains.

Enfin, tout ceci s'est accompagné par la mise en œuvre, aussi systématiquement que possible de **tontes raisonnées** des espaces enherbés pour faciliter la biodiversité.

La ville a également développé l'**éco pâturage** sur 3 sites : Rue René Coty (1000 m²), Impasse Morin (1400 m²), rue des Grosses Pierres (30000 m²) , en passant des conventions avec des éleveurs.

Dans les écoles, la **végétalisation** des murs comme à l'école Charpak, ou le remplacement des murs par talus végétalisés comme à l'école Rousseau contribuent à ce verdissement.

La pose de **toitures végétalisées** (salles municipales, école Charpak et bientôt la nouvelle piscine) complète cette démarche.

Par ailleurs, la création d'une petite mare contribue, comme la mise en place de gabions sur certaines berges, à la préservation de certaines formes de **biodiversité**.

La création du nouveau **parc urbain en bordure du Cailly** impasse Barbet confortera cette démarche tout comme l'extension des aménagements des berges au travers du projet des **balades du Cailly**.

À noter que l'organisation des trames vertes et bleues inscrite dans notre PLU puis reprise dans le PLUI traduit bien cette approche dans notre développement urbain.

3 L'éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement est un axe important, avec l'éducation à la citoyenneté, de notre projet éducatif communal.

Au travers des écoles maternelles d'abord **avec les espaces de jardinage dans chacune des écoles maternelles** pour l'éveil des sens et le développement de l'autonomie.

En 2016, l'école maternelle Perrault a été distinguée lors du concours des écoles fleuries de France en se classant 2^{ème} du Département en obtenant le prix national des jeunes jardiniers.

L'école Bitschner dispose d'un espace spécifique de jardinage dans les jardins ouvriers

Au travers du **centre de loisirs** et de son projet pédagogique comme en témoigne récemment la présence de la ferme pédagogique.

Au travers du **conseil municipal des jeunes** qui, a plusieurs reprises, a fait de l'environnement une composante essentielle de son action, avec par exemple l'exposition qu'il a réalisée sur les déchets dans la commune ou son examen de toutes les questions liées à l'eau

Au travers des projets d'écoles comme par exemple la classe eau à l'école Perrault, les animations faites par le SMEDAR dans plusieurs écoles sur les déchets, ou par le syndicat des rivières sur l'eau.

Les expositions et animations de la médiathèque contribuent à cette éducation à l'environnement.

Ainsi depuis quelques années :

- Avril 2013 : exposition « Art'eco » proposée par un collectif d'artistes proposant de redonner une seconde vie à des objets et de sensibiliser le public au recyclage. Un atelier de fabrication créatif « Art'eco » avait été organisé en famille,
- Octobre 2016 : Exposition « Tout est énergie » par Science Action Normandie dans le cadre de la fête de la science,
- Avril 2017 : exposition sur les déchets et atelier avec le SMEDAR sur la gestion des déchets « je trie et je recycle »,

- Avril 2018 : exposition sur le jardinage durable avec l'AMAP de Déville lès Rouen et conférence d'une heure sur la permaculture avec Joseph Chauffrey – auteur du livre « Mon petit jardin en permaculture : durable, esthétique et productif ! »,
- Avril 2019 : exposition sur les abeilles qui abordait la question de leur disparition en raison des pesticides afin de sensibiliser le public à la menace de leur extinction – Rencontre avec un apiculteur pour tout public et intervention au lycée de la vallée du Cailly ont complété l'exposition,
- Octobre 2020 : exposition « du potager à l'assiette » et ateliers « découverte du pain » avec un boulanger AB de l'AMAP, atelier « compostage » (Métropole) - atelier jack-o-lantern avec découpe de citrouille de l'AMAP,

Du mobilier réalisé à cette occasion par les services techniques a été donné à un agriculteur maraicher de l'AMAP qui avait participé à cette opération.

Les expositions et les ateliers sont ouverts à un large public avec une attention particulière portée au jeune public.

De nombreux ouvrages sont par ailleurs disponibles sur la thématique « environnement » : cuisine bio, jardinage bio, menaces environnementales en livres adultes, jeunesse et DVD.

Lors de l'exposition de 2018, une grainothèque a été mise en place en lien avec la manifestation sur le thème de la permaculture.

Une grainothèque de semences à partager sera prochainement installée de façon pérenne par les services techniques. Elle sera placée autour d'un poteau à côté de la jardinière de plantes aromatiques conservée suite à l'exposition « du potager à l'assiette ».

Une charte pour l'échange de graines non industrielles sera établie, basée sur un fonctionnement de don et de troc entre jardiniers amateurs.

La troisième dimension de cette « éducation à l'environnement » concerne **l'éducation au goût et la commission des menus.**

Tout au long de l'année le service restauration propose des repas à thèmes : repas d'automne, repas d'hiver de Noël, repas de printemps, repas d'été. En février, des ateliers de fabrication des gâteaux d'autrefois ont lieu tous les jours dans les écoles (1 par école auxquels participent les personnes âgées de la

résidence « les Hortensias » et du CHG « La Filandière »). Aux accueils de loisirs des repas à thème sont également proposés en rapport avec les thèmes de la session.

Par ailleurs, la cuisine centrale a mis en place une gestion locale des herbes aromatiques pour contribuer à l'éducation collective (romarin, thym, estragon).

La commission des menus examine toutes les 6 semaines, les menus passés, pour un retour d'expérience, et les menus à venir, pour prendre en compte les aspirations des convives selon les saisons, afin d'intégrer, goût, qualité et nutrition dans la composition des menus.

4 Protéger la ressource en eau et lutter contre les inondations

Cette question est évidemment centrale pour la commune, compte tenu de la présence de deux rivières sur son territoire, de sa position en fond de vallée et de la proximité de la nappe phréatique.

Les graves inondations qu'a connues la commune dans les années 1990-2000 ont contribué à la prise de conscience à ce sujet.

La municipalité s'est fortement investie ces années passées dans le travail intercommunal :

- Travail important avec l'agglomération au début des années 2000 pour de gros investissements, permettant une remise au gabarit des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi que la construction de nombreux bassins de rétention pour retenir l'eau pluviale sur les hauteurs de la vallée.
- Mise en place d'un **syndicat de rivière pour l'entretien des rivières** dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Il convient de rappeler que l'entretien des rivières et des berges relèvent normalement des propriétaires riverains.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 autorise toutefois les collectivités territoriales qui le souhaitent à engager des études et/ou travaux lorsque ceux-ci présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence. Cette possibilité est conditionnée à l'élaboration d'une Déclaration d'Intérêt Général, approuvée après enquête publique, et arrêtée par le Préfet.

C'est ce que nous avons fait avec le syndicat du Cailly avec un premier programme en 2012, qui a changé radicalement l'entretien du Cailly et de

la Clairette. Renouvelé en 2017, le présent Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des rivières Cailly, Aubette et Robec 2017 – 2021 s'inscrit maintenant dans l'action du syndicat de bassin versant traduisant une meilleure cohérence de l'entretien sur l'ensemble du bassin versant. Aujourd'hui toutefois, nous sommes en attente du projet pour les années qui viennent.

- Élaboration d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** dans le cadre de la loi sur l'eau pour inscrire l'urbanisation dans une gestion durable de l'eau au niveau du bassin versant du cailly ; c'est aussi dans ce cadre que s'élabore aujourd'hui avec l'Etat, le plan de prévention et des risques d'inondations (PPRI).
- Mise en place en 2018 d'une structure unique de gestion de l'eau au niveau du bassin versant par fusion des quatre syndicats existants. Malheureusement, le nouvel exécutif de la métropole a quelque peu bousculé ces avancées par des choix plus idéologiques qu'opérationnels dans la gouvernance de la structure, dont Déville se trouve écartée comme d'autres communes en bordure de rivières pourtant directement concernées

La commune est attentive aux déversements de polluants dans les rivières aujourd'hui quasiment disparus grâce à un travail partenarial important avec les entreprises concernées pour qu'elles se mettent aux normes.

Cette préoccupation pour s'inscrire dans la durée, nous oblige à réapprendre à vivre avec nos rivières et donc à ne plus leur tourner le dos. C'est le sens :

- Des aménagements réalisés au fur et à mesure des possibilités, des bordures de rivière par exemple derrière Carrefour Market ou le long du terrain de la nouvelle piscine.
- De l'inscription dans notre PLU puis PLUI d'une bande de terrain réservée le long des rivières et éviter ainsi des constructions trop proches de la rivière

Ces deux ambitions sont aujourd'hui réunies dans les projets des « balades du Cailly » repris par la métropole, et notre projet de parc urbain autour des bords de rivière, en fond de vallée.

Sur le plan urbanisme, cette préoccupation de gestion durable de l'eau s'inscrit dans le respect strict du principe de la « **retenue de l'eau à la parcelle** ». Ceci se traduit par exemple, par la mise en place de bassins de stockage (sous la cour de l'école Rousseau, sur la ZAC, sur le terrain de la piscine) mais aussi par le

développement de toitures végétalisées (école Charpak, salles municipales, piscine ...) ou de parking drainant, comme derrière les salles municipales, sur le parking de la mare ou de la place Churchill, et bientôt sur le parking de la route de Dieppe (ex-bambou).

De façon plus spécifique la commune est attentive à réduire les fleurs sur l'espace public par le remplacement de végétaux moins consommateurs d'eau. De même des systèmes d'arrosage automatique des stades ou de pompage dans le Cailly, permettent d'optimiser les consommations d'eau et d'éviter l'utilisation d'eau potable.

5 Développer une alimentation saine

L'alimentation est une question de santé mais aussi une question agricole et environnementale.

Depuis une vingtaine d'années, la municipalité a engagé un très gros effort sur la restauration collective à travers la réforme de toutes les procédures, pour les mettre aux normes et au niveau maximum de qualité, à tous les niveaux, et à travers de gros investissements (construction d'une cuisine centrale et rénovation complète de tous les offices). Cet effort a été reconnu à de nombreuses reprises, si on en juge par les nombreux labels et prix multiples obtenus par le service, ainsi que par les nombreuses visites de collectivités intéressées par notre restauration collective.

Dans ce rapport nous voulons insister sur 3 aspects :

- **la qualité des produits et des menus**
- **la limitation au maximum des déchets**
- **l'appel permanent à des producteurs locaux**

Les commandes pour la fabrication des plats sont effectuées en fonction du nombre d'enfants inscrits à la restauration collective et c'est pour cela que la commune veille au respect du règlement du temps du midi en matière d'inscription 15 jours à l'avance. Le respect strict de ces procédures, certes contraignantes pour les familles, est le seul moyen de limiter le gâchis alimentaire et de contenir les prix avec des produits de qualité.

Les quantités commandées sont ajustées à la hausse ou à la baisse quelques jours avant la réception des produits alimentaires. Les matières premières utilisées de qualité et souvent labellisées, assurent moins de perte à la cuisson.

De plus, les cuisiniers suivent des fiches techniques qui permettent de ne fabriquer que la quantité nécessaire.

Les plats préparés sont pesés en fonction du nombre de part et du type de convives. Les repas sont cuisinés à la cuisine centrale sous le principe de liaison froide.

La restauration collective suit les recommandations nutritionnelles en vigueur dans le cadre de la restauration scolaire, qu'elle avait d'ailleurs anticipées avant la loi Egalim de 2018.

Les produits utilisés sont en grande majorité **des produits frais, soit locaux, labellisés ou certifiés** comme la viande de bœuf Normand, brebis de pré-salé, porc fermier, volaille label rouge, poisson frais acheté auprès des criées de Granville et Cherbourg, 100% des pommes servies viennent de Seine Maritime ainsi que la totalité des produits laitiers locaux (yaourt, petit suisse, et fromage blanc). Les nouvelles règles sur le lait cru nous empêchent d'utiliser maintenant certains produits en restauration collective.

A plusieurs reprises, des **rencontres ont été organisées avec les producteurs locaux et des responsables de restauration collective** pour renforcer en permanence ce lien avec eux. En 2019, une de ces rencontres a été présidée par Périco Légasse, journaliste spécialisée dans les questions alimentaires, qui a, par divers articles de presse, souligné en retour, l'important travail qui était fait à Déville par la restauration collective, pour une alimentation saine et équilibrée, à partir des produits locaux.

A noter, depuis de nombreuses années la tenue régulière de la **commission des menus** avec des représentants des élèves (2 enfants de chaque école élémentaire), des parents de chaque école, des responsables d'office. La commission se réunit 5 fois dans l'année scolaire car les menus sont présentés par période d'environ 6 semaines entre chaque vacances scolaires. Elle examine l'équilibre des menus et enregistre les remarques des utilisateurs et leurs souhaits.

Avec des animations régulières, la restauration collective contribue fortement à **l'éducation au goût et à la qualité de l'alimentation.**

Au-delà de la restauration collective, la commune fait un effort significatif pour aider les producteurs locaux dans d'autres domaines :

- Soutien à **l'AMAP** : association pour le maintien d'une culture paysanne, qui réunit des consommateurs acteurs investis dans la livraison de légumes, viandes, laitages, œufs, fromage de chèvre et pain.

- Soutien aux **jardins familiaux** dont l'association propose 83 parcelles louées à l'année.
- Par une recherche active de producteurs locaux qui viennent maintenant régulièrement sur le **marché du dimanche**, avec un succès croissant auprès des habitants, indispensable pour permettre leur présence dans la durée.

6 Favoriser les mobilités compatibles avec le changement climatique

La politique des mobilités est une compétence de la Métropole. Dans ce cadre la commune et la Métropole ont mis en place un réseau de transports en commun efficace, avec en particulier 3 lignes transversales qui assurent une bonne desserte (lignes T2, F4, et 5)

La commune s'est inscrite en particulier, la première, dans le projet **TEOR**, en réalisant les premiers tronçons, non sans difficulté compte tenu du caractère innovant du projet à ses débuts. De nombreuses délégations françaises et étrangères sont ainsi venues à Déville pour prendre connaissance de ce guidage optique et de l'organisation des flux de circulation.

Elle a dû gérer au mieux ses conséquences, compte tenu du contexte urbain, sur les commerces ou le stationnement, avec la mise en place d'un plan Fisac et de poches de stationnement de compensation dont la dernière est en cours de réalisation.

Elle en a profité pour planter près d'une centaine d'arbres pour rompre un peu la minéralisation de la Route de Dieppe.

Il en résulte une attractivité accrue de la commune favorable à un renouvellement du parc de logements parfois très anciens, mais aussi une augmentation des prix du foncier et des logements, particulièrement autour des stations.

Depuis plusieurs années, les écoles, avec un financement de la ville, utilisent le réseau TEOR pour les déplacements vers la piscine, la médiathèque ou pour des visites sur Rouen (musée...).

L'usage du **vélo** n'a pas suivi ces évolutions compte tenu de la configuration urbaine de la ville, et le garage à vélo protégé n'a pas connu le succès escompté. L'abandon du plan aggro balade aujourd'hui repris au travers des « balades du Cailly » devrait pouvoir améliorer les usages dans les années à venir.

Par ailleurs, un **plan de déplacement** pour le personnel municipal a été mis en place par la commune qui finance une partie des frais de transport en commun

Le choix de **véhicules électriques** pour les services techniques a été envisagé à plusieurs reprises mais la géographie de la ville ne facilite pas leur usage.

7 Recycler les déchets

La déchetterie a été construite en 1997 sous l'impulsion de Claude Lainé, en charge des déchets à l'agglomération, qui voulait mettre en place la première déchetterie de l'agglomération.

20 ans après, cette construction ancienne devait faire l'objet de travaux de rénovation. En 2013, la Métropole écrivait à la Ville pour étendre la déchetterie et réaliser les travaux nécessaires, ce que nous avons accepté, mais malheureusement sans suite. En 2019 pour des raisons budgétaires, la Métropole a envisagé la fermeture de la déchetterie « pas rentable alors que, rapportée aux nombres d'heures d'ouverture, sa fréquentation était satisfaisante : 781 visiteurs en moyenne sur l'année, par heures d'ouverture (contre seulement 772 par exemple, pour la déchetterie voisine de Maromme ou 596 pour celle de Cléon dans un autre secteur de la Métropole). Finalement après bien des discussions en conseil de la métropole, les travaux ont été faits et la déchetterie a réouvert après 9 mois de fermeture.

Des dispositifs de collecte (corbeilles de papiers et corbeilles de déchets) ont été mis en place dans tous les services municipaux et les écoles. Les cartouches d'encre des imprimantes font l'objet d'une collecte particulière. Les écoles recyclent elles aussi, papiers, cartons, et cartouches d'encre des imprimantes.

Une réduction des produits anti-résine suite à un travail collaboratif avec les clubs sportifs a été mise en place.

L'atelier céramique des ABCD recycle systématiquement les terres non utilisées.

Le service informatique est attentif à la question des déchets par un dépôt systématique en déchetterie, tandis que les vieux PC sont remis à des associations qui en assurent le recyclage.

Pour le **ramassage des déchets verts**, Déville a accepté de faire une expérimentation de la Métropole pour utiliser des bacs de ramassage des déchets verts. Les objectifs du passage des sacs plastiques aux containers étaient les suivants :

- Diminuer la pénibilité du travail des agents collecteurs des déchets
- Réduire la quantité de plastiques et permettre le développement de pratiques durables telles que le broyage et le compostage avec une gestion des déchets verts à la parcelle.

La question se posait également de réduire la quantité des déchets verts en informant les usagers de techniques alternatives, avec, dans le futur, l'accompagnement aux bons gestes et le soutien à l'acquisition de broyeurs (outil qui peut être partagé par plusieurs foyers) et de composteurs.

370 bacs ont ainsi été livrés sur deux quartiers : l'évaluation de cette expérimentation a été faite mais on a constaté peu d'impacts sur les tonnages collectés. La Métropole n'a toujours pas pris de décision quant à la généralisation de ce mode de collecte par bacs.

La Ville a acquis un **broyeur à végétaux** qui contribue à la réduction du volume de nos déchets et à l'entretien de nos espaces verts par un paillage naturel

Enfin, la suppression des **déchets plastiques à la restauration collective** a été engagée depuis plusieurs années : les plats cuisinés sont transportés dans des bacs en inox et les fins de chaînes sont placées en plats inox. La vaisselle jetable est très exceptionnelle et exclusivement utilisée en cas de panne de lave-vaisselle et dans ce cas, le bois ou le carton ont remplacé le plastique, de même que nous n'utilisons pas les bouteilles d'eau en plastique mais des fontaines à eau.

8 Améliorer la qualité de l'air

L'amélioration de la qualité de l'air reste un sujet de préoccupation malheureusement difficilement maîtrisable par la commune.

Par le passé, elle a accepté l'installation d'une station de mesure dans le parc du Logis aujourd'hui sans utilité compte tenu de l'évolution du système de mesures.

Des **audits** ont été réalisés dans toutes les écoles et à la Maison de la Petite Enfance, pour mesurer la qualité de l'air et chaque année, un suivi est fait. L'aération régulière des pièces n'est pas encore rentrée dans les habitudes même si la COVID va sans doute accélérer la prise de conscience sur ce sujet. Le positionnement des capteurs de chauffage doit être regardé aussi sous cet angle,

comme cela a été fait attentivement à la Maison de la Petite Enfance afin d'égaliser la chaleur dans les sections.

La mise en place d'une **Zone à Faibles Emissions (ZFE)** va être sur ce point un enjeu essentiel pour réduire les émissions de carbone. Deux difficultés majeures devront être surmontées :

- L'absence de voies de contournement qui rend difficile l'organisation des circuits de délestage dans l'agglomération
- Le coût des changements de véhicules pour les petites entreprises et les familles les plus modestes qui reste significatif malgré les aides actuelles

9 Inscrire le développement durable dans tous nos projets

L'exemple de la nouvelle piscine est à cet égard éclairant de cette volonté d'inscrire le projet dans toutes ces facettes dans un développement durable ;

- Le recyclage de l'eau sera fait par des bacs de filtration en billes de verre, avec une vidange par an au lieu de quatre.
- L'ancienne pollution des sols est enlevée évitant ainsi sa migration progressive par infiltration vers la nappe.
- La gestion de l'eau est faite à la parcelle pour éviter les inondations avec toiture végétalisée et bassin de rétention.
- Des panneaux photovoltaïques permettront d'alimenter une partie de la piscine en autoconsommation, en complément d'un raccordement au réseau de chaleur (biomasse) . L'isolation est faite par panneaux de laine de verres recyclés.
- La production de chlore est faite in situ par électrolyse permettant de stocker du sel et non du chlore (donc pas de risques d'accident dans la manipulation de chlore).
- Des plantations d'arbres sont faites en nombre plus important que ceux qu'il aura fallu abattre : 40 plantés pour 20 abattus, et 6 arbres sont conservés ainsi que 128 mètres de haies.
- 14 bornes de recharge électrique pourront être installées sur le parking

C'est une piscine exemplaire pour l'environnement.

Il en est de même de notre **ZAC des Rives de la Clairette** :

- avec une gestion de l'eau exemplaire pour faire face en particulier aux remontées de nappes et aux ruissellements, pour gérer les retenues de l'eau de pluie à la parcelle en fond de vallée
- avec une dépollution des sols totale mais hélas très coûteuse
- avec un verdissement des espaces et des voies piétonnes
- avec une inscription dans les balades du Cailly et les circuits de pistes cyclables

Notre **plan local d'urbanisme** inscrit dans ses règlements, de nombreuses obligations environnementales pour toute nouvelle construction : 20% d'espaces verts, gestion des eaux pluviales à la parcelle, parkings et locaux à vélo, locaux pour containers à ordures avec tri sélectif.... Il inscrit aussi la protection des espaces boisés ainsi que la trame verte et bleue : inconstructibilité de 15mètres en bordure de forêt, zones préservées de 5mètres de large le long des berges....

10 Soutenir les acteurs de l'économie durable sur la commune

D'abord avec les **entreprises**, comme par exemple :

- Favoriser la reconversion industrielle du site Vallourec autour de l'économie circulaire ou de processus soucieux de l'environnement
- Promouvoir l'activité de Novacel dans le développement des plastiques recyclables comme cela a été fait avec le COVID
- Engager un dialogue régulier avec nombreuses entreprises en création sur l'économie verte à la pépinière Seine Créapolis

Consolider les Partenariats avec quatre **associations** : AMAP, jardins ouvriers, Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (APPMA), Association du Musée de l'Homme et de l'Industrie (AMHI)

Favoriser les partenariats avec les **bailleurs sociaux et les promoteurs** privés pour un habitat durable.

Des interrogations sur de nombreuses questions :

Beaucoup de décisions doivent être prises en équilibrant les effets. Ainsi et sans souci d'exhaustivité :

Comment limiter les effets négatifs du numérique sur l'environnement ?

Le développement du tout électrique pour les véhicules est-elle la bonne orientation ?

L'aménagement des berges est indispensable mais avec quels sols, stabilisés ou sols durs pour le vélo mais aussi pour les piétons, les poussettes ou les Personnes à Mobilité Réduite

La plantation d'arbres est indispensable mais elle multiplie les insectes, cache de la lumière, crée de l'humidité....

Faut-il réduire l'éclairage public mais alors comment réduire les risques en termes de sécurité ?

La protection de la biodiversité ne doit pas s'opposer à la protection des habitants : retour des canards, des poissons, mais lutte contre les renards, ragondins, guêpes et frelons

Le redémarrage du jetable plus pratique en période de COVID peut-il être contenu ?

Faut-il des toitures végétalisées pour l'eau ou des panneaux photovoltaïques pour l'énergie ? Faut il faire les deux, comme nous le faisons pour notre nouvelle piscine ?

Comment concilier dans certains espaces la sécurité des piétons et celle des cyclistes ?

Comment développer l'isolation par l'extérieur sans empiéter sur le domaine public au risque de réduire l'accessibilité sur les trottoirs ?

.../...

Conclusion

Nos engagements dans la cop21 sont respectés

Notre démarche s'inscrit dans la durée pour être acceptée, pour surmonter les contradictions de chacun, sur ces sujets comme en témoignent les remarques précédentes.

Dans tous nos projets, nous voulons concilier le social et l'environnement : Notre démarche par exemple pour l'habitat, est à la fois de construire pour lutter contre l'habitat dégradé, et de renforcer la qualité et la quantité des logements tout en favorisant la présence d'espaces verts. Nous ne voulons pas d'une écologie « punitive » surtout envers les personnes aux revenus les plus modestes.

La question environnementale exige des partenariats multiples : bailleurs, promoteurs, entreprises, Métropole, associations, écoles, particuliers... car **si la commune peut impulser, elle ne peut tout faire.**